



LES ENTENTES ENTRE CLUBS

L'entente c'est avant tout réunir plusieurs équipes de clubs pour faire jouer un maximum de jeunes au football à 11. Nous vous recommandons de suivre le schéma ci-dessous qui est habituellement appliqué.

CONSEILS :

- ☑ Prévoir un dispositif de gestion géographique des clubs désirant se former en entente.
- ☑ Éviter l'éloignement des clubs, penser aux entraînements, aux déplacements.
- ☑ Créer d'un bureau qui sera formé d'un nombre égal de dirigeant par club.
- ☑ Éviter l'inégalité numérique des représentants des clubs formant l'entente.
- ☑ Créer une charte interne, au sujet des licences, du règlement interne, des entraînements, des matchs, des couleurs de l'entente.
- ☑ Éviter le mouvement de licence entre les clubs jusqu'à leur passage en SENIOR.
- ☑ Éviter une couleur de maillots se rapprochant des clubs

SUGGESTIONS :

- ☑ Développer une entente morale entre dirigeants des clubs : éviter toutes décisions sans l'avis des autres représentants.
- ☑ Avoir l'esprit entente : éviter d'agir de manière à avantager votre club à court terme ou long terme.

Bannir les querelles entre dirigeant des clubs devant les joueurs. Ne jamais dénigrer un dirigeant d'un club formant l'entente en son absence et devant les joueurs.

- ☑ Réunir et motiver les jeunes en leur faisant respecter les couleurs de l'entente.
- ☑ Éviter de dissocier ou séparer les jeunes de ces équipes lors des manifestations internes.
- ☑ Faire jouer les jeunes dans leur catégorie.
- ☑ Éviter de démembler les équipes des 18 ans afin de renforcer les équipes SÉNIORS.
- ☑ Gérer et répartir convenablement des rencontres à domicile (répartition entre clubs selon la structure et la disponibilité des terrains).
- ☑ Éviter de vous approprier toutes les rencontres à domicile.
- ☑ Penser à la trésorerie (frais d'arbitrage le plus souvent au prorata club).
- ☑ Pour la discipline, prise en compte par le club d'origine de l'amende, éventuellement prise en compte par l'entente si la faute est dans le jeu.
- ☑ Éviter le flou, car il est souvent source de litiges.

IMPORTANT : Depuis l'AG du District du samedi 21 juin 2003, une entente peut monter jusqu'en 1ère division.

Votre interlocuteur :
Arsène MEYER -Président d'Honneur - 0671583387